

Accusé de réception en préfecture ntifiant : 013-211300017-20230721-

Séance publique du

21 juillet 2023

Présidence de Sophie JOISSAINS Maire

EN PROVENCE N° DL.2023-285

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX

Identifiant: 013-211300017-20230721Imc1241704-DE-1-1

Date de signature: 26/07/2023

Date de réception: mercredi 26 juillet 2023

POUR CERTIFICATION DU GARACTERE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNE - ACTE SIGNE - ACTE FIRABBILIS POUR ACT FIRABBI

OBJET : MONTEE BELLEVUE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE XXXXX

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents:

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGEY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire: Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général Direction Foncier et Gestion du Patrimoine

Nomenclature: 3.1
Acquisitions

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2023

RAPPORTEUR: Madame Odile BONTHOUX CO-RAPPORTEUR(S): Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique: 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MONTEE BELLEVUE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE XXXXX - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements collectifs sis avenue Philippe Solari, XXXXX s'est engagée à céder, à l'euro symbolique à la Commune, la voie dénommée Montée Bellevue.

L'emprise de cette voie, d'une surface d'environ 1 950 m², sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration, est à détacher de la parcelle cadastrée DH n° 347 appartenant à XXXXX.

Elle se situe dans l'emplacement réservé XXXXX du PLU instauré au bénéfice de la Commune pour la création d'une jonction entre le chemin Brunet et l'avenue Philippe Solari.

Par conséquent, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ACCEPTER l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée XXXXX d'une surface d'environ 1 950 m², appartenant XXXXX
- AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2023-285 - MONTEE BELLEVUE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE XXXXX-

Présents et représentés : 54
Présents : 44
Abstentions : 0
Non participation : 1
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote Anne-Laurence PETEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Monsieur Rémi CAPEAU Le secrétaire de séance, Madame Kayané BIANCO

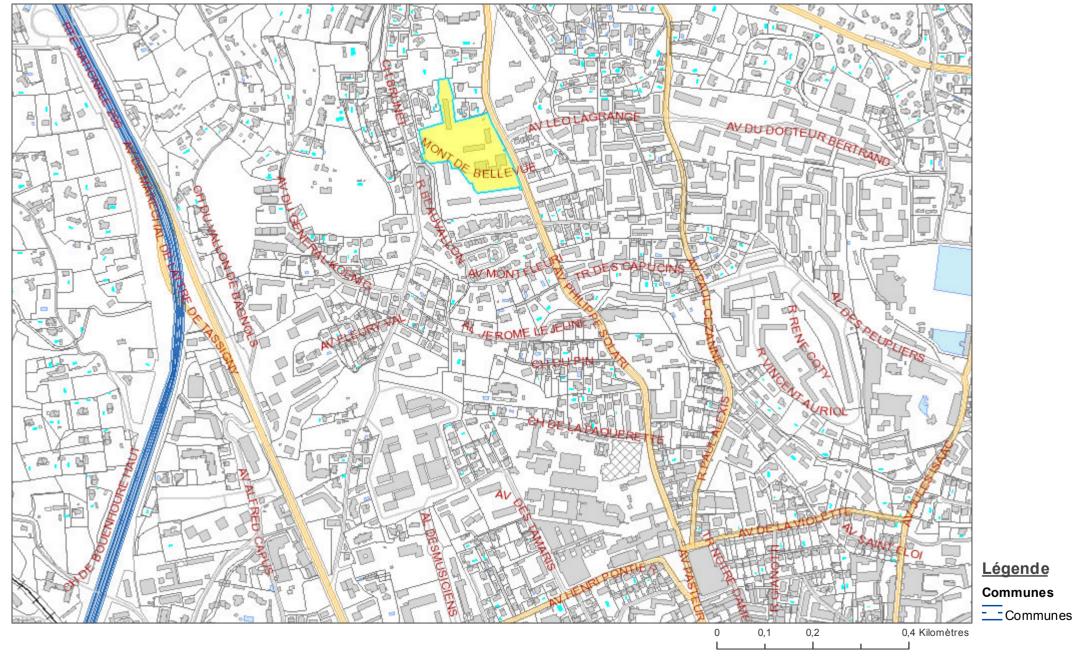
Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

[«] Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Plan de situation parcelle DH n° 347









Emprise de l' E.R. n° 260 à détacher de la parcelle DH n° 347

